



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du PV de la séance du 24 juin 2026

Préavis n° 03/06.2026

Sous la présidence de M. Vincent Dornier, Président,

le Conseil Intercommunal du Réseau d'accueil de jour Coccinelle

- vu le préavis du CODIR n° 03/06.2026 "**Politique tarifaire du Réseau Coccinelle**",
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le préavis tel que présenté,

soit :

- a) d'approuver la reprise, par l'Association, de la politique tarifaire en vigueur au sein de l'AJEMA et l'ajout de la taxe administrative, à partir du 1er janvier 2027;
- b) d'approuver l'introduction de la prise en compte de la fortune dans le calcul de la tarification parentale ;
- c) d'approuver la révision de cette politique tarifaire dans un délai maximum de deux ans afin de l'adapter aux réalités actuelles.

Ainsi délibéré en séance du Conseil Intercommunal du Réseau d'accueil de jour Coccinelle
le mercredi 24 juin 2026

Pour le Conseil Intercommunal du Réseau Coccinelle

Vincent Dornier, Président

Laurent Mottet, Secrétaire